



Communiqué de presse
Paris, le 25/01/2022

Transfert forcé de campements d'usager·ères de drogues sur la ZAC Bercy-Charenton : la Préfecture de Police doit revenir sur son annonce indigne

La Maire du 12^e arrondissement, Mme Pierre-Marie, ainsi que sa majorité municipale, a découvert avec effarement le projet de la Préfecture de Police de Paris de déplacer un campement d'usager-es de drogues sur le site de Bercy-Charenton. Si la majorité municipale est favorable au principe de la réduction des risques, elle s'insurge contre cette décision unilatérale et brutale qui acte la création d'un campement clôturé. Elle demande à la Préfecture de Police de renoncer à son projet et de garantir la prise en charge de la détresse psychique, sociale et physique dans laquelle se trouvent les usager·ères de drogues.

Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, a appris par voie de communiqué de presse la volonté de la Préfecture de police de Paris de réaliser un transfert forcé d'usager·ères de drogues sur le site de Bercy-Charenton. *"La nécessité d'ouvrir de nouvelles structures de consommation et de soin est incontestable", a-t-elle rappelé. "Mais le transfert forcé de populations fragilisées, précarisées, dans un environnement inconnu derrière une "clôture sécurisée" est inhumain et ne saurait répondre à la "crise du crack" à l'échelle parisienne."*

La prise en charge des personnes en situation de dépendance au crack à Paris doit être une prise en charge globale médicale et sociale multidisciplinaire coordonnée, grâce à des dispositifs d'accompagnement des usagers et usagères de drogues diurnes et nocturnes, mais aussi des dispositifs spécifiques d'hébergement et une présence permanente de la police nationale.

La prise en charge d'une population très précarisée suppose la création de structures d'accueil, de repos, de consommation encadrée et de soin avec les ressources humaines suffisantes pour assurer des maraudes notamment psychiatriques de jour et de nuit. Ces dernières années, l'État n'a pas déployé les moyens à la hauteur de la gravité de cette crise sanitaire, de l'urgence et de la précarité dans laquelle se trouvent les **personnes en situation de dépendance au crack** à Paris. La gestion du campement dans le jardin Éole puis dans le jardin de la Porte de la Villette n'a pas vocation à nous rassurer sur les projets de la Préfecture. Par ailleurs, les désaccords exprimés au sein du gouvernement sur la prise en charge et le statut des consommateurs de crack n'est pas également faite pour nous rassurer sur la dimension plurielle, humaniste et pragmatique du dispositif qui sera déployé.

La Maire du 12^e appelle la Préfecture de police à revenir sur son annonce indigne en travaillant main dans la main avec les élu-es pour qu'une réelle stratégie métropolitaine soit enfin envisagée et pour qu'une solution pérenne soit trouvée, garantissant une prise en charge globale et humaniste des personnes en situation de dépendance au crack.

Contacts presse

Maël Coutand - 06 72 02 23 92 - mael.coutand@paris.fr

Raphaël Loupoukhine - 06 52 34 65 46 - raphael.lopoukhine@paris.fr